

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 août 2021

Le 04 août 2021, à 18 h, 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anny MARTIN, Maire.

Étaient présents : 15 membres : Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Laurence DERAME, Jacky TONOLI, Sophie TOINET-MARECHAL, Annie CARRIER, Isabelle AUDUC, Emilie BAUD, Dominique DESSEAUVE, Cindy HADAMAR, Aline LEGENDRE, Yannick MORETTON, Christelle ROUSSET, David ROUSSET, Philippe ZABE.

Absents : 4 membres : Nicolas TEREINS (procuration à Jean-Michel VOUILLOT), Marine WALKER (procuration à Anny MARTIN), Yaniv BENSOUSSAN (procuration à Laurence DERAME), Kristine KASTRATI (excusée).

Date de la convocation : 28 juillet 2021.

Secrétaire de séance : Jacky TONOLI.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jacky TONOLI est désigné Secrétaire de séance.

ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Madame TOINET-MARECHAL indique qu'elle a envoyé un courrier à Monsieur le Sous-Préfet en date du 30 juin 2021 pour l'informer de sa décision de démissionner de sa charge d'Adjointe au Maire de la commune d'Etrembières, pour des raisons personnelles.

Monsieur le Sous-préfet a accepté, en date du 22 juillet 2021 cette démission, et a invité Madame la Maire, par courrier reçu le 27 juillet 2021, soit à pourvoir le poste d'Adjoint au Maire devenu vacant, soit à prendre une délibération visant à diminuer le nombre d'Adjoints au Maire de la commune, dans le délai de 15 jours (article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Madame TOINET-MARECHAL précise qu'elle a décidé de démissionner de sa fonction d'Adjointe au Maire, mais souhaite rester conseillère municipale. Elle indique

qu'elle est depuis quelques temps moins disponible, notamment suite à des évolutions dans sa carrière professionnelle, et qu'elle estime plus possible d'assumer ses tâches d'Adjointe au Maire. C'est un choix mûrement réfléchi, qu'elle assume.

Madame la Maire souhaite remercier Madame TOINET-MARECHAL, notamment pour son implication dans la gestion de la crise sanitaire de la COVID 19 et de la bibliothèque. Elle précise que Madame TOINET-MARECHAL souhaite rester membre des commissions communales dont elle avait la charge, mais démissionner d'organismes extérieurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2021_07_31 du 03 juillet 2020 décidant la création de cinq postes d'Adjoints au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire, dont la démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet par courrier reçu le 27 juillet 2021,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4^e Adjoint au Maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'Adjoint au Maire est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel Adjoint au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint au Maire, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions :

Article 1er : Décide que l'Adjoint au Maire à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le poste de 4^e Adjoint au Maire.

Article 2 : Procède à la désignation du 4^e Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

- Est candidate : Mme Christelle ROUSSET
- Nombre de votants : 18
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9
- A obtenu : Mme Christelle ROUSSET = 16

Article 3 : Mme Christelle ROUSSET est désignée en qualité de 4^e Adjointe au Maire.

Madame ROUSSET souhaite remercier le Conseil Municipal pour la confiance accordée, et indique qu'elle n'hésitera à s'appuyer sur Madame la Maire, les Adjoints au Maire et les conseillers municipaux pour mener à bien les tâches qui lui seront confiées.

QUESTIONS DIVERSES

*** Approbation de compte-rendu**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2021.

* Madame la Maire annonce que Madame Virginie DUBY-MULLET, Députée de la circonscription, tiendra sa permanence publique annuelle le jeudi 23 septembre 2021 de 17 h à 18 h, dans la salle du Conseil à la Mairie.

La séance est levée à 18 h 45.

Le Secrétaire de séance